

AVIS PUBLIC



DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 3^e EXERCICE FINANCIER

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE :

QUE conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2025 a été déposé en date du 16 septembre 2024 au bureau du greffier de la Ville.

QUE tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, à l'adresse suivante : 370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée.

QUE le rôle d'évaluation est celui de l'exercice financier 2025, soit la dernière année du rôle triennal pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

QUE conformément à l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de la Municipalité régionale de comté de Joliette comme prévu à la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Une telle demande de révision, pour être recevable, doit :

- 1) être déposée avant le 1^{er} mai 2025;
- 2) être faite sur le formulaire prescrit à cette fin lequel est disponible à la MRC de Joliette, à l'adresse ci-dessous;
- 3) être déposée ou envoyée par courrier recommandé aux bureaux de la MRC de Joliette situés au 632, rue de Lanaudière, Joliette, J6E 3M7;
- 4) être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par règlement de la MRC de Joliette.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 19 septembre 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier